

# Procès-Verbal

## de la réunion du 18 mai 2015

Le treize mai deux mille quinze, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller municipal pour une réunion prévue le **dix-huit mai deux mille quinze**, à vingt heures, salle de la Mairie.



### ORDRE DU JOUR

- Projet d'énergie éolienne de la société Volkswind – présentation de l'étude et du développement du projet
- Subventions aux associations
- Instruction des autorisations d'urbanisme
- Rue Saint Nicolas – dévolution des marchés de travaux du groupement de commandes Eaux de Vienne SIVEER – Commune de JAZENEUIL
- Acquisition de matériel
- Téléphonie de la mairie
- Aménagements sur voirie
- Convention avec le Centre de Gestion pour la réalisation des dossiers CNRACL
- Chantier loisirs
- Animations de la fête du 14 août 2015
- Recensement de la population
- Questions diverses



**L'an deux mille quinze, le dix-huit mai**, à vingt heures, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LITT, Maire, assisté de M. Thierry BILLEROT, secrétaire de mairie.

**Étaient présents** : M. LITT Claude, Mme ROY Estelle, M. TERRIÈRE Éric, Mmes DEBENEST-OLIVIER Fabienne, LE REST Marie-Gwenaëlle, MARTIN Cécile, TEIXEIRA-RIBARDIÈRE Claudine, MM. BELLINI Bruno, BRAULT Olivier, DUPUIS Fabrice, DURIVault David, MACOUIN Bernard, MARCHOUX Éric, QUINTARD Dominique.

**Était absente représentée** : Mme DAUNIZEAU Bénédicte (Mme TEIXEIRA-RIBARDIÈRE Claudine).

Monsieur TERRIÈRE Éric a été élu Secrétaire de séance.

#### Adoption du procès verbal de la réunion du 13 avril 2015

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 13 avril 2015, le procès-verbal s'y rattachant.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

**N° 2015 – 18.05 - 042 – Projet d'énergie éolienne de la société Volkswind**  
**Etude de faisabilité du projet de ferme éolienne**

*Monsieur DUPUIS Fabrice, Monsieur DURIVault David, et Madame MARTIN Cécile, propriétaires de terrains ou ayant un intérêt sur les terrains pouvant être concernés par le projet, quittent la salle des réunions et ne prennent part ni au débat, ni au vote de la délibération qui suit.*

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet d'implantation d'une ferme éolienne sur la Commune, conduit par la société VOLKSWIND FRANCE, Aéroport Bellegarde – 87000 LIMOGES.

Le Conseil municipal, à la majorité des voix (9 voix pour, 3 abstentions : Mme TEIXEIRA-RIBARDIÈRE Claudine et Mme DAUNIZEAU Bénédicte, M. BRAULT Olivier), considérant :

- *la nécessité de développer des énergies propres, renouvelables et réversibles,*
  - *que l'installation constituera une rentrée financière pour la Commune de JAZENEUIL et ses habitants,*
  - *la nécessité d'une bonne concertation et l'opportunité de la création d'un comité de pilotage,*
- encourage la société VOLKSWIND France à étudier la faisabilité d'une ferme éolienne sur la Commune de JAZENEUIL ;
  - nomme référents du Comité de pilotage : Mme Estelle ROY, Mme Marie-Gwénaëlle LE REST, M. Bruno BELLINI ;
  - donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents permettant la bonne réalisation du projet éolien, notamment la convention d'utilisation des chemins et la convention de partenariat. Il est entendu que les autorisations consenties ne s'appliqueront qu'en cas de concrétisation du projet, dûment autorisé par les services de l'État et conforme à la réglementation.

**N° 2015 – 18.05 - 043 – Subventions aux associations**

Le Conseil vote les subventions aux associations pour l'année 2015 de la manière suivante :

Associations	Rappel 2014	Subventions 2015		
		demande	vote	observations
JFC	500 €	500 €	500 €	Unanimité La tonte et le traçage du terrain est pris en charge par la Commune
	100 €		100 €	Gestion fête 14 août
APE	500 €	500 €	500 €	Unanimité

ACCA	100 €	100 €	100 €	Majorité (1 abstention : Mme MARTIN Cécile)
Jazeneuil en fête	1 700 €	1 700 €	1 700 €	Unanimité Prêt véhicule et mise à disposition de personnel communal.
	100 € (*)	100 € (*)	100 € (*)	(*) participation vin d'honneur
Les Compagnons de la Clouère	500 €			Course cycliste 20 juin 2015 Demande non formulée
ACPG	80 € (*)	80 € (*)	80 € (*)	Unanimité (*) participation vin d'honneur 8 mai et 11 novembre
FNACA	40 € (*)	40 € (*)	40 € (*)	Unanimité (*) participation vin d'honneur 19 mars
Pompiers Lusignan	175 €	/	180 €	Unanimité
As. promo lecture Département Vienne	200 €	0.20 € / hbt	200 €	Unanimité
Route histor. Abbayes Haut Poitou	40	oui	40 €	Unanimité
<b>Autres associations</b>				
SPA Poitiers (Secours et Protection des Animaux)	100	0.10 € / hbt 88 €	100 €	Unanimité
UNSS (Collège de Lusignan)		oui	50 €	Unanimité

*Nota : Une subvention complémentaire pour l'organisation de vins d'honneur a été attribuée aux associations suivantes (voir mention (\*) dans tableau ci-dessus) :*

*Jazeneuil en fête : 100 €*

*ACPG : 80 €*

*FNACA : 40 €*

Les associations : Maison familiale rurale de Gencay, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la Fondation du Patrimoine – qui ont déposé un dossier de subvention, n'ont pas été retenues par le Conseil municipal.

Le dossier de l'association de Handball de PAMPROUX ayant été égaré et n'ayant pu être étudié par le Conseil municipal, il sera demandé au Président de redéposer un dossier.

**N° 2015 – 18.05 - 044 – Instruction des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol**

**Recours aux services de la Communauté d'agglomération Grand Poitiers**

*Considérant l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme,*

*Considérant le décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour l'application de l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme,*

*Considérant la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,*

L'instruction des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol est jusqu'à présent assurée, pour le compte de la commune de JAZENEUIL, par la Direction Départementale des Territoires.

L'article L. 422-8 du code de l'urbanisme, modifié par l'article 134 de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dispose que : « Lorsque la commune comprend moins de 10 000 habitants et ne fait pas partie d'un établissement public de coopération intercommunale regroupant 10 000 habitants ou plus, ou lorsque l'établissement public de coopération intercommunale compétent regroupe des communes dont la population totale est inférieure à 10 000 habitants, le maire ou le président de l'établissement public compétent peut disposer gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour l'étude technique de celles des demandes de permis ou des déclarations préalables qui lui paraissent justifier l'assistance technique de ces services. »

La population de la Communauté de communes du Pays Mélusin excédant 10.000 habitants, les communes membres ne peuvent plus disposer de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis, des déclarations préalables ou des certificats d'urbanisme.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de confier cette instruction aux services de la Communauté d'agglomération Grand Poitiers, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Les modalités de cette mise à disposition des services de la Communauté d'agglomération Grand Poitiers sont fixées dans la convention jointe.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de donner son accord sur l'instruction, par les services de la Communauté d'agglomération Grand Poitiers, des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation du sol suivant les modalités définies dans le projet de convention jointe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité des voix (12 voix pour, 3 voix contre : Mme TEIXEIRA RIBARDIÈRE Claudine et Mme DAUNIZEAU Bénédicte, M. DUPUIS Fabrice) :

- donne son accord sur l'instruction, par les services de la Communauté d'agglomération Grand Poitiers, des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation du sol suivant les modalités définies dans le projet de convention jointe ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

**N° 2015 – 18.05 - 045 – Rue Saint Nicolas**  
**Dévolution des marchés de travaux du groupement de commandes :**  
**Eaux de Vienne SIVEER – Commune de JAZENEUIL**

Monsieur le Maire rappelle le groupement de commande passé entre le syndicat « Eaux de Vienne – SIVEER » et la Commune de JAZENEUIL pour des travaux de réseaux à réaliser en commun dans la rue Saint Nicolas.

Une consultation a donc été réalisée par le syndicat « Eaux de Vienne – SIVEER », maître d'œuvre retenu pour l'ensemble des travaux de réseaux :

- le réseau eaux usées et eau potable pour le syndicat « Eaux de Vienne – SIVEER » ;
- le réseau eaux pluviales pour la Commune de JAZENEUIL.

Les offres constatées par la commission d'appel d'offres constituée à cette occasion sont les suivantes :

Candidats	Offre avant complément			Offre après complément (caniveau central)		
	Montant Commune (€ HT) Eaux pluviales.	Montant EDV SIVEER (€ HT) Assainiss.	Montant EDV SIVEER (€ HT) Eau potable	Montant Commune (€ HT) Eaux pluviales.	Montant EDV SIVEER (€ HT) Assainiss.	Montant EDV SIVEER (€ HT) Eau potable
<i>Estimation</i>	37 500	20 000	88 000	37 500	20 000	88 000
COLAS CENTRE OUEST	33 495,60	11 011,30	65 542,40	37 341,30	16 719,50	69 851,80
ARLAUD IRIBARREN	39 473,06	11 544,84	41 025,66	50 623,66	11 009,56	50 623,66
CAPILLON SARL	38 320,00	10 749,50	78 223,00	47 466,50	22 135,50	77 159,00
STPM	38 415,00	11 422,00	57 632,50	Pas de réponse		
SADE	45 033,00	11 709,40	69 335,20	Retire leur offre		
SADE variante	44 193,00			Retire leur offre		

L'analyse des offres montre :

- que l'entreprise SADE a retiré son offre ;
- que l'entreprise STPM n'a pas répondu au complément demandé après le choix d'un caniveau central, et ne sera pas prise en compte dans l'analyse ;
- que le montant des offres des entreprises ARLAUD et CAPILLON sur la partie pluviale sont au-dessus de l'estimatif. Conformément au code des marchés publics, article 37, ces dernières sont jugées inacceptables et ne seront pas prises en compte dans l'analyse ;
- que seule l'offre de l'entreprise COLAS sera analysée.

L'offre de l'entreprise COLAS étant la seule à être analysée et conforme techniquement et financièrement, le maître d'œuvre propose aux maîtres d'ouvrages de la retenir.

Le plan de financement de ce projet de construction d'un réseau d'eaux pluviales dans la rue Saint Nicolas deviendrait le suivant :

## Rue Saint Nicolas

### travaux de construction d'un réseau d'eaux pluviales

travaux réseau d'eaux pluviales	37 341,30
maîtrise d'œuvre SIVEER	3 000,00
imprévus	4 000,00
total général HT	44 341,30
TVA 20%	8 868,26
total général TTC	53 209,56
<u>subvention demandée :</u>	
CG86 20%HT	8 868,26
récupération FCTVA 15,761 % TTC	8 386,36
	17 254,62
autofinancement	<b>35 954,94</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de retenir la proposition de l'entreprise COLAS Centre Ouest pour un montant de 37 341.30 € HT ;
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document à intervenir dans ce projet et l'ensemble des pièces nécessaires à la passation du marché de travaux ;
- d'accepter le plan de financement ci-dessus ;
- de solliciter le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Vienne au titre du Programme d'aide au développement des communes.

### **N° 2015 – 18.05 - 046 – Acquisition de matériels et de livres**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal entérine à l'unanimité l'acquisition des matériels et livres ci-dessous.

#### Plate-forme sécurisée de type escabeau et casque de travail :

Matériel sécurisé nécessaire au travail en hauteur (entretien divers de voirie et de bâtiments).

Fourniture auprès de l'établissement FOUSSIER de POITIERS de :

- une plate-forme sherpascopique 5/6 marches au prix de 763.25 € HT, soit 915.90 € TTC ;
- un casque forestier au prix de 28.48 € HT, soit 34.18 € TTC.

Le Conseil municipal demande l'imputation de cette dépense d'un montant de 791.73 € HT, soit 950.08 € TTC en investissement à l'article 2188 de l'opération « Matériel divers », les crédits nécessaires ayant été votés au budget primitif 2015 de la Commune.

#### Livres de bibliothèque :

Livres nécessaires à l'exposition sur la ville de LONDRES intitulée « Let's go to LONDON » programmée à la bibliothèque municipale.

Fourniture auprès de l'enseigne CULTURA de CHASSENEUIL de :

- 10 livres au prix de 152.86 € HT, soit 161.26 € TTC,

Le Conseil municipal demande l'imputation de cette dépense d'un montant de 152.86 € HT, soit 161.26 € TTC en investissement à l'article 2188 de l'opération « Bibliothèque », les crédits nécessaires ayant été votés au budget primitif 2015 de la Commune.

**N° 2015 – 18.05 - 047 – Téléphonie de la mairie**

Monsieur le Maire communique au Conseil municipal la proposition commerciale d'ORANGE pour le remplacement de la téléphonie de la Mairie, abonnements et matériels étant devenus obsolètes et non adaptés aux communications actuelles. Il précise que la volonté initiale est de réduire les coûts de fonctionnement estimés actuellement à environ 183 € HT par mois :

<u>Partie abonnement</u>	
Orange Open pro partagé, 2 lignes Ligne Numéris 05 49 89 05 20 en illimités vers fixes et mobiles Ligne mobile	113,55 € HT
Mobile (communications)	0,13 € HT / min
Internet	45,00 € HT / mois
<u>Partie matériel</u>	
Standard Alcatel e-diatonis CE1 + 1 poste 8039 inclus + 1 poste 8029 offert + 1 poste Gigaset E630 + 1 poste Temporis 780 + 1 micro-casque filaire	68,11 € HT / mois (location sur 60 mois)
Standard Alcatel e-diatonis CE1 + 1 poste 8039 inclus + 1 poste 8029 offert + 1 poste Gigaset E630 + 1 poste Temporis 780 + 1 micro-casque filaire	2 472,25 € HT (achat)
Portable Samsung Keystone II (remisé)	1,00 € HT

En comparant avec le coût actuel estimé à 183 euros HT par mois (comprenant une consommation mensuelle en communications de 35 euros HT), la proposition d'Orange permet une économie d'une douzaine d'euros HT, hors achat ou location du matériel, sur la ligne 62.62 « Frais de télécommunications » du budget fonctionnement. La location est bien sûr plus coûteuse que l'acquisition. Les 2 472,25 euros de la dépense relative à l'achat seront imputés en investissement, à l'article 2184 de l'opération « Téléphonie ». Il convient de mentionner que 6 mois d'abonnement seront offerts ; cette économie sera « lissée » sur les 24 mois de l'engagement.

La réduction des dépenses dans le domaine des télécommunications est possible mais ne sera pas considérable. L'objet du débat se situe donc davantage sur le choix de remplacer le matériel de téléphonie (standard + téléphones) pour le moins vétuste, et susceptible de tomber en panne éventuellement irréparable.

Madame Marie-Gwenaëlle LE REST estime qu'un micro-casque sans fil serait plus adapté pour les besoins du personnel du secrétariat, et que le portable Samsung proposé est vraiment très basique. Le Conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à la proposition d'Orange mais pense qu'une négociation pourrait permettre d'acquérir un matériel de meilleure qualité (micro-casque et/ou portable), ou

de réduire la dépense (abonnement et/ou matériel). Pour appuyer cette négociation, Monsieur Éric TERRIÈRE se propose de contacter une entreprise de téléphonie afin d'obtenir une autre offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal retient la proposition commerciale d'ORANGE – avant négociation – pour les montants « Abonnement » et l'achat du matériel (standard + mobile) pour un montant global de 2 473.25 € HT, soit 2 967.90 € TTC.

La dépense relative au matériel sera imputée en investissement, à l'article 2183 de l'opération « Téléphonie ».

### **N° 2015 – 18.05 - 048 – Aménagement sur voirie**

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise DELAVault PLAULT, serrurerie à JAZENEUIL concernant la fabrication et l'installation d'une grille sur mesure pour rectifier le devers du trottoir réalisé à l'occasion de l'aménagement de la rue du Vieux Château, au droit de l'entrée de la parcelle cadastrée G 292 appartenant à Madame MANDIN Marie Claude.

Le devis s'élève à la somme de 342.12 € HT, soit 410.54 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis pour un montant de 342.12 € HT, soit 410.54 € TTC et demande l'imputation de la dépense en investissement à l'article 2151 de l'opération « Voirie divers ».

D'autre part, Monsieur le Maire présente une demande de Madame Christelle DECAUNES-VIGNAUD, 12 rue des 3 Vallées, qui souhaite un aménagement de la voirie pour des raisons de sécurité au niveau de leur entrée et sortie de résidence cadastrée G 436. Diverses propositions sont présentées au conseil municipal, la solution de tracer des zébras sur la route et de poser des potelets de sécurité semblant cependant être la mieux appropriée. Une visite sur place permettra de confirmer cette solution pour laquelle le conseil municipal donne son accord de principe.

### **N° 2015 – 18.05 - 049 – Convention avec le Centre de Gestion - Gestion des dossiers CNRACL -**

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne a confirmé la reconduction de la mission facultative d'intervention sur les dossiers CNRACL pour les collectivités et établissements publics qui le souhaitent, en ayant signé une convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette convention est valide sur une période de 3 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Les deux modalités d'intervention proposées par le Centre de Gestion sont :

- la réalisation des dossiers CNRACL,
- ou le contrôle des dossiers CNRACL.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal retient à l'unanimité la proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne sur « la réalisation des dossiers CNRACL », et charge Monsieur le Maire de signer la convention afférente applicable du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017.

### **N° 2015 – 18.05 - 050 – Chantiers loisirs**

La Communauté de Communes du Pays Mélusin a reconduit en 2015 l'organisation de « chantiers loisirs » qui s'adressent à des enfants de 13 à 16 ans.

Un « chantier loisirs » est programmé sur JAZENEUIL du 3 au 7 août 2015 avec deux projets :

- poursuite de la réfection d'un mur en pierre sèche le long du chemin menant au cimetière ;
- réfection des marches et contremarches du chemin traversant le Bois du Moulin à partir de la source de la Grotte aux fées.

Outre l'éducateur de la Communauté de Communes (M. Sébastien GERVAIS) et le personnel du service technique de la Commune (M. Yvon FALLOURD, M. Florent ROUSSEAU) qui seront associés aux travaux pour donner des conseils aux jeunes, il sera fait appel à des bénévoles retraités ayant une expérience professionnelle dans ces domaines.

Madame Claudine TEIXEIRA RIBARDIERE regrette que les membres du conseil municipal n'aient pas eu la possibilité d'arrêter ensemble le projet final proposé par la commune.

### **N° 2015 – 18.05 - 051 – Animations de la fête du 14 août 2015**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal le programme d'animations de la fête du 14 août 2015 :

- Repas (plateaux garnis) organisé par le Jazeneuil Football Club,
- Animation avec le « Bal Canapelli » prise en charge par la Commune pour un montant de 2 015 € et subventionnée à hauteur de 70% (soit 1 411 €) par l'aide à la diffusion culturelle du Département,
- Feu d'artifice fourni et tiré par la société « Artifices -un jardin dans la nuit » de MORNAC (16) avec sonorisation, le tout pris en charge par la Commune pour un montant de 2 700 € TTC,
- Animation musicale de bal populaire pris en charge par le Jazeneuil Football Club.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la programmation proposée.

La Commune de JAZENEUIL est invitée à réaliser en 2016 le recensement de sa population. La collecte des documents de recensement se fera du 21 janvier au 20 février 2016.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il nommera par arrêté municipal, Monsieur Thierry BILLEROT, secrétaire de mairie, en tant que coordonnateur communal.

Une nouveauté est à remarquer depuis 2015, puisque chaque personne recensée pourra répondre aux questionnaires du recensement par **internet**. Pour accompagner ce changement, l'INSEE met à disposition des communes une application informatique spécifique qui simplifie les tâches de gestion de la collecte en mairie et permet un meilleur suivi de l'enquête de recensement.

Deux personnes seront recrutées par contrat pour assurer ce recensement.

### **Questions diverses**

Circuit de découverte de la Commune : Monsieur le Maire propose d'organiser le 27 juin un « tour de Jazeneuil » pour découvrir, avec Monsieur Jean-Louis MARÉCHAL, l'histoire de l'approvisionnement en eau de la commune et le « visage » de Jazeneuil avant l'autoroute. Départ fixé à 9h00.

Entretien du balisage des circuits de randonnées : Monsieur le Maire propose d'organiser le samedi 4 juillet une sortie du Conseil municipal pour assurer cet entretien, avec l'aide d'Yvon FALLOURD.

Devis pour l'acquisition de fournitures d'entretien : Monsieur le Maire présente un devis de l'association KERAMI, établissement de travail protégé pour adultes handicapés, qui a récemment proposé la vente de produits d'entretien. Il est précisé que la Commune fait déjà travailler un autre atelier protégé (FLAVIEN) dans le cadre d'un crédit limité chaque année. Dans la mesure où beaucoup d'autres ateliers protégés proposent régulièrement leurs services et qu'il n'est pas possible de multiplier ces achats, le Conseil municipal donne un avis défavorable.

Projet de construction de la société DF immobilier : certains conseillers s'étonnent du retard des travaux du projet immobilier de l'entreprise DF immobilier prévu sur la parcelle cadastrée G 236. Il est rappelé que le permis de construire est valable 2 ans à partir de l'arrêté d'autorisation qui date du 9 octobre 2013.

Travaux de goudronnage : la Communauté de Communes a programmé le goudronnage de la voie communale du village de la Pétinière en 2016.

Réseau des bornes et points de défense incendie : un état des lieux a été récemment réalisé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours, montrant de nombreux points hors d'usage.

Ligne de trésorerie : Une consultation sera lancée prochainement pour palier aux paiements des subventions attendues sur les travaux de la rue Saint Nicolas.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à zéro heure et quarante cinq minutes.

**Tableau récapitulatif des délibérations du Conseil municipal  
en date du 18 mai 2015**

2015 – 18.05 – 042	Projet d'énergie éolienne de la société Volkswind - Etude de faisabilité du projet de ferme éolienne
2015 – 18.05 – 043	Subventions aux associations
2015 – 18.05 – 044	Instruction des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol - Recours aux services de la Communauté d'agglomération Grand Poitiers
2015 – 18.05 – 045	Rue Saint Nicolas - Dévolution des marchés de travaux du groupement de commandes : Eaux de Vienne SIVEER – Commune de JAZENEUIL
2015 – 18.05 – 046	Acquisition de matériels et de livres
2015 – 18.05 – 047	Téléphonie de la mairie
2015 – 18.05 – 048	Aménagement sur voirie
2015 – 18.05 – 049	Convention avec le Centre de Gestion - Réalisation des dossiers CNRACL
2015 – 18.05 – 050	Chantiers loisirs
2015 – 18.05 – 051	Animations de la fête du 14 août 2015
2015 – 18.05 – 052	Recensement de la population
	Questions diverses

Ont signé au registre :

Monsieur Claude LITT	Madame Estelle ROY	Monsieur Éric TERRIÈRE
Madame Bénédicte DAUNIZEAU  Absente représentée	Monsieur Bruno BELLINI	Monsieur Olivier BRAULT
Madame Fabienne DEBENEST-OLIVIER	Monsieur Fabrice DUPUIS	Monsieur David DURIVAUT
Madame Marie Gwenaëlle LE REST	Monsieur Bernard MACOUIN	Monsieur Éric MARCHOUX
Madame Cécile MARTIN	Monsieur Dominique QUINTARD	Madame Claudine TEIXEIRA-RIBARDIÈRE